

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA SAISON
CULTURELLE ET DES FESTIVITES DE JUIN A AOUT 2023**

Adm N° 2023- 32

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité, pour le service Culturel, de permettre un bon déroulement de la programmation de la saison culturelle et des festivités de juin à août 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

Programmation de la saison culturelle/festivités de juin à août 2023, pour signatures des contrats :

DATE SPECTACLE	SIRET	ARTISTES	CACHET	LIEU
Samedi 9 juin	42092531500038	Cie La Muse Errante 4 passages de la fabrique 26800 AMBONIL	278,40 €	Médiathèque
Samedi 24 et dimanche 25 juin	52040879000019	Expo conférence médecine	300 €	Esplanade du Moulin
Samedi 24 et dimanche 25 juin	8382050940017	Vol du Breguet Spirit of Gandalou 4377 Route de L'aérodrome 82100 CASTELSARRASIN	1000 €	Esplanade du Moulin
Dimanche 25 juin	-	New Orléans & Swing Club	1360,95 €	Esplanade du Moulin

Samedi 8 juillet	489115371800031	DJ Jim'x Carrément Prod 335 avenue André Boyer 46400 SAINT CÉRÉ	4747,50 €	Esplanade
Samedi 15 juillet	83214527000019	Natural Woman Band 2155 route Du Quercy Blanc 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	4663,16 €	Parvis
Samedi 22 juillet	-	Candela Kiwi Production 65 rue de Grajot 31340 MIREPOIX-SUR-TARN	5300 €	Parvis
Samedi 29 juillet	-	La Luna de la seda In Vivo Agency 2 rue André Mes sager 75018 PARIS	5350 €	Parvis
Samedi 19 août	33881485800050	Celtik'raic Association Musique et Équilibre 108 rue de Bourgogne 45000 Orléans	1510 €	Parvis

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN

Fait à MOISSAC, le 23 mars 2023



Le Maire,

Romain LOPEZ